



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

À tous les intéressés, la soussignée, directrice générale de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, donne un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

En effet, lors de la séance du 5 juin 2017, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure # DM-2017-06 :

1. Demande de dérogation mineure présentée par Marc Beauchemin pour le lot 2 367 633, 835 boulevard Laurier.

L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la superficie de l'agrandissement d'un garage résidentiel isolé existant.

La situation existante ne respecte pas le règlement de zonage 09-370, article 7.2.2, quant à l'aspect suivant :

- La superficie du garage, après l'agrandissement, sera de 211,88m² au lieu du maximum prescrit de 120m². La dérogation sera de 91,88m² pour la superficie.

Tous les intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant au 405, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine à la date précédemment mentionnée.

La séance débutera à 20 h.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, le 3 mai 2017.

Lucie Paquette
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lucie Paquette, directrice générale de la Municipalité de la Paroisse Ste-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 3 mai 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 mai 2017.

Lucie Paquette
Directrice générale